



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### coopération culturelle

Question écrite n° 48871

#### Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sur le réseau culturel de la France à l'étranger. Le Comité d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale a rendu à la fin de l'année 2013 un rapport d'évaluation des politiques menées au titre de ce réseau. Les auteurs du rapport rappellent la position historiquement pionnière de la France en matière de rayonnement explique qu'elle soit aujourd'hui dotée d'un réseau culturel extérieur qui se singularise par sa richesse et sa complexité. Selon les rapporteurs, s'il demeure aujourd'hui encore le réseau culturel le plus étendu au monde, il doit désormais faire face à de nouveaux défis, dans un contexte de contrainte budgétaire et de concurrence accrue des puissances étrangères. Les auteurs de ce rapport estiment que, pour être en mesure de mener une politique d'influence à même de faire entendre sa voix dans le monde, la France doit donc adapter ce réseau aux réalités contemporaines. Ils suggèrent dans cette perspective de renforcer le pilotage du réseau culturel, d'adapter ses moyens et de développer les synergies en améliorant le pilotage stratégique et la gouvernance nationale. Les rapporteurs proposent ainsi de renforcer la coordination des acteurs locaux et développer les synergies des interventions du réseau culturel public et de ses partenaires et de mieux tirer parti des investissements réalisés dans l'audiovisuel extérieur. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite concrète à cette suggestion.

#### Texte de la réponse

Afin de renforcer la coordination des acteurs locaux et de développer les synergies des interventions du réseau culturel public et de ses partenaires, le ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI) a mis en place des conseils d'influence rassemblant, sous la présidence de l'ambassadeur, avec les services concernés, les responsables d'établissements ainsi que les acteurs économiques locaux. Toutes les ambassades ont été informées des modalités d'organisation des travaux de ces conseils et des bonnes pratiques qui peuvent être suivies. En vue de tirer parti des investissements réalisés dans l'audiovisuel extérieur, le MAEDI privilégie deux axes pour développer des synergies entre le réseau et les opérateurs de ce secteur. Tout d'abord, il encourage systématiquement les postes à formaliser des partenariats avec ces opérateurs afin de conférer une visibilité la plus large possible aux opérations culturelles qu'ils conduisent, notamment auprès de TV5 Monde (qui dispose de déclinaisons par sous-continent), mais aussi auprès de France 24. Par ailleurs, il promeut les outils particulièrement performants et attractifs mis au point par les opérateurs audiovisuels (TV5 Monde et RFI) auprès des enseignants de français.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Lefebvre](#)

**Circonscription :** Français établis hors de France (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48871

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Français de l'étranger

**Ministère attributaire :** Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [4 février 2014](#), page 994

**Réponse publiée au JO le :** [29 juillet 2014](#), page 6438